



Démission d'un CDD Saisonnier avant son commencement

Par **Camcam63**, le **27/07/2016** à **19:02**

Bonjour,

Je me permets d'écrire sur ce forum suite à un problème pour le moins épineux... J'ai signé un contrat CDD saisonnier au mois de juillet afin de travailler au mois d'août dans une entreprise. Malheureusement, je suis dans l'obligation de déménager avant le 1er août. Je ne pourrai donc pas être présent lors de mon travail saisonnier. J'ai donc contacté l'entreprise et je suis en attente de plus amples informations de leur part. Mais j'aimerais savoir s'il est possible que je sois obligé de faire un préavis lors de la première semaine d'août, ou si mon contrat sera "annulé" avec l'accord de mon employeur, bien entendu, étant donné que je n'ai pas commencé ma période d'essai.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **28/07/2016** à **07:37**

Bonjour,
Avec l'accord de l'employeur, pas de problème...

Par **Camcam63**, le **28/07/2016** à **20:43**

Hé bien cela c'est terminé par un désistement et je n'ai donc eu aucun préavis à effectuer pour terminer ce sujet.

Merci pour vos réponses.